

« M. le maire de Lyon, lui écrivait-il, m'a communiqué
 « la décision prise par votre Excellence, le 20 juin dernier,
 « portant que mon plan, pour la réédification des façades de
 « la place Bellecour, aura son exécution moyennant quelques
 « modifications qu'il m'a détaillées, et dont j'ai pris note
 « pour m'y conformer; mais il a jugé à propos de m'annoncer,
 « en même temps, qu'il n'était plus question aujourd'hui
 « que de *déterminer la valeur du travail auquel je me suis livré.*

« J'ai fait observer à M. le Maire que, puisque mon plan
 « avait obtenu tout à la fois le suffrage des propriétaires
 « et celui du conseil des bâtimens civils, je devais être
 « chargé d'en donner tous les détails et d'en suivre l'exécu-
 « tion, ainsi que cela se pratique à l'égard des architectes
 « du gouvernement. Il faut avoir de puissans motifs envers
 « l'auteur d'un projet pour le priver de la conduite de l'ou-
 « vrage. C'est ce que M. le Maire ne m'a pas encore fait con-
 « naître; il paraît seulement qu'il veut employer des archi-
 « tectes dont il a fait choix et qu'il affectionne.

« Je ne pense pas, Monseigneur, qu'il entre dans les vues
 « de votre Excellence de me faire supporter une injustice
 « que je ne crois pas mériter; j'ai l'honneur de vous faire
 « observer qu'il n'y a que l'auteur d'un plan qui puisse en
 « rendre l'exécution conforme; que lui en oter la conduite,
 « c'est lui faire une insulte grave, le priver du fruit de son
 « travail, enfin donner à quelqu'un la récompense d'un prix
 « qu'un autre a remporté. »

La juste réclamation de Thibière fut renvoyée par le Mi-
 nistre à M. le préfet du département du Rhône; mais M. le
 Maire de Lyon ayant persisté dans sa résolution, Thibière se
 vit forcé de renoncer à ses prétentions bien légitimes, et
 de se borner à traiter avec la Mairie du prix de son plan qui
 lui fut payé douze mille francs, au lieu de quinze mille qu'il
 demandait. Cette affaire est consommée depuis si long-temps
 qu'il convient peu de s'y arrêter aujourd'hui: notre intention
 n'est donc pas de vouloir ici répandre le blâme sur personne;